



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Robert Morange, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022

**PRESENTS** : MM SIMONNEAU Richard, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, DUSSOUBS Jean-Luc, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, SALAGNAT Anthony, ASTIER Annie.

**ABSENTS EXCUSES** : DUWOYE Pierre-Yves, NADYMUS Nathalie

Monsieur DUWOYE Pierre-Yves donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Madame NADYMUS Nathalie donne procuration à Madame LEMOINE Christine

***Secrétaire de séance : Laurent BARBE***

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il a été ajouté à la séance de ce jour, après accord avec le Conseil Municipal, deux délibérations concernant la mise en sécurité de la maison « Glandus » et la modification de la délibération 2022-034 qui concerne le produit des deux taxes afin de modifier le mot « décide » par le mot « fixe » (suite à l'observation faite par la Sous-Préfecture). Le point n°8 concernant l'achat d'une remorque est ajourné car les devis demandés ne correspondent pas à l'attente, problème de dimensions.

## **1 – DELIBERATIONS**

### **01 – Demande de Subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un bowl (module de skatepark ayant la forme d'une cuvette)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'un bowl dont le coût s'élève à 138 485.00 € ht est susceptible de bénéficier d'une subvention dans l'appel à projet lancé par l'ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre d'un programme d'équipements sportifs de proximité.

Monsieur le Maire ajoute que ce taux peut atteindre 80 % du coût du projet.

La réalisation de ce bowl serait une innovation car il serait le premier du département.

Cet équipement pourrait être utilisé par les habitants de la commune mais également des communes environnantes.

Des rassemblements ou des compétitions pourraient y être organisés.

Monsieur le Maire précise que cet équipement est soutenu par l'Association FOOAP'S skateboard et BMX à Limoges avec laquelle la commune va passer une convention afin d'encadrer cette activité.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de retenir le projet de création d'un bowl
- **Sollicite** les aides financières de l'Agence Nationale du Sport
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire

### **02 – Achat ordinateur portable et remplacement du PC comptabilité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer deux ordinateurs du service administratif, et d'en remplacer un notamment par un ordinateur portable.

Différents devis ont été demandés :

| <b>FOURNISSEURS</b>  | <b>PC PORTABLE ht</b> | <b>POSTE COMPTABILITE ht</b> |
|----------------------|-----------------------|------------------------------|
| AD2M                 | 608,12                | 891,04                       |
| LEGENDE INFORMATIQUE | 604,17                | 1 000,00                     |
| ACS'IT               | 1 185,00              | 1 185,00                     |

Monsieur le Maire précise que les devis ont été étudiés en fonction du matériel proposé, du service apporté en maintenance, de la réinstallation des programmes et le transfert des données et du prix,

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)**

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise ACS'IT pour un montant de total de 2 370.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

### **03 – Signature convention « les Curieux » avec participation financière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la soirée musicale offerte gracieusement par l'association « curieux » en août dernier.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du festival « Champ libre » la commune a la possibilité de conventionner avec la commune de Rochechouart et l'Association Champ Libre pour la saison estivale 2022.

Ce partenariat permettrait le déroulement d'une nouvelle prestation artistique avec à l'appui des moyens de communication importants afin de promouvoir la prestation.

Chacun des trois promoteurs s'engageraient à verser sur présentation d'une facture le montant de 1 855.20 € (soit 5565.60 € au total) représentant un défraiement au titre du transport et de l'hébergement.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** de verser le montant de 1855.20 € à l'association sur présentation d'une facture
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

### **04 – Achat d'une débroussailleuse, un demi-arbre et d'un souffleur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement nécessaire du petit matériel portatif et notamment par l'achat d'une débroussailleuse, d'un demi arbre et d'un souffleur pour les services techniques.

Plusieurs devis ont été demandés :

|  | HT<br>MOULIN JEUNE | HT<br>ROBERT               |
|--|--------------------|----------------------------|
| DEBROUSSAILLEUSE STIHL type FS 94 RCE  | 395,00             | 424,16                     |
| DEBROUSSAILLEUSE HUSQVARNA type 525 RJX  | 375,00             |                            |
| DEBROUSSAILLEUSE SRM 2621 TESL POIGNEE ECHO  |                    | 415,83                     |
| DEBROUSSAILLEUSE A BATTERIE FSA 90 R STIHL<br>BATTERIE AP 300 S STIHL<br>CHARGEUR AL 500 STIHL |                    | 333,00<br>282,50<br>163,33 |
| demi arbre STIHL FS/KM   | 120,83             |                            |
| SOUFFLEUR A MAIN PRO STIHL BG 86 D   | 350,00             |                            |
| SOUFFLEUR ASPIRATEUR SH 86 C STIHL 4241-011-0933   |                    | 425,00                     |

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)**

- **Accepte** les propositions de l'entreprise Moulinjeune par le biais du garage RMS Carvalho pour la fourniture de :
  - Une débroussailleuse Husqvarna type 525 RJX au prix de 375.00 € ht
  - Un souffleur à main pro Stihl BG 86D au prix de 350.00 € ht
- **Demande** l'ajournement de l'achat du demi-arbre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

**05 – Achat d'une échelle et d'un escabeau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'escabeau servant notamment à dresser le chapiteau et de compléter le matériel en achetant également une échelle transformable.

Plusieurs devis ont été demandés :

|   | HT<br>TOLLENS | HT<br>FREDONNET |
|---|---------------|-----------------|
| ESCABEAU MAXIBAT 5 MARCHES                            | 139,23        |                 |
| PRONOR TRANSFORMABLE 2 PLANS 2M41 X 3M                | 202,40        |                 |
| ECHELLE PLATNIUM TRANSFORMABLE 2 PLANS<br>4M88 - 2X10 |               | 297,00          |
| MARCHEPIED COMPACT FIBRE 5M ISOLANT                   |               | 208,33          |

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)**

- **Accepte** les propositions de :
  - **Tollens** pour l'achat d'un escabeau MAXIBAT 5 marches au prix de 139.23 € ht
  - **FREDONNET** pour l'achat d'une échelle au prix de 297.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

**06 – Validation achats de deux cabines de douches (appartement n°2 Cité Prévost et appartement école)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vétusté et du délabrement de deux cabines de douches au sein des appartements communaux.

Un devis de remplacement avec montage et installation a été remis par l'Eurl Jourdan

Appartement des écoles : 1 291.11 € ht

Appartement n°2 Cité Prévost : 1 626.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** les propositions de l'Eurl Jourdan pour la fourniture de deux cabines de douches au prix de 1 291.11 € ht et 1 626.00 € h pour les appartements communaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

**07 – Achat vêtements de travail pour le service technique pour la période estivale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat des tenues de travail pour le service technique (deux vestes et deux pantalons par agent), les agents sollicitent à nouveau la municipalité pour l'achat de deux bermudas par agent.

Monsieur le Maire précise que seul 3 agents sur 6 en activité ont fait cette requête.

Un devis à Monteil Pro, même fournisseur que les tenues initiales, a été demandé :

Le coût d'un bermuda s'élève à 34.36 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (contre : 3)**

- **Accepte** la proposition de Monteil Pro pour la fourniture de 6 bermudas pour un montant total de 206.16 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

**08 – Validation du devis de formation « autorisation de conduite » pour 3 agents des services techniques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité et l'obligation de former à la conduite de la tondeuse autoportée trois agents de la commune.

Le coût de formation par le centre de formation CFIMTP s'élève à 91.00 € par agent (7 heures par agent)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la proposition CFIMTP d'un montant de 273.00 € ht pour la formation de trois agents à la conduite de la tondeuse autoportée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

**09 – Validation du devis des travaux d'assainissement entre le lotissement du bois des Chapelles et la maison située rue des Ages**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été découvert qu'une ancienne canalisation d'eaux usées traverse une parcelle du lotissement du bois des Chapelles, gênant ainsi la construction d'une maison.

Afin de palier à ce problème, un devis à l'entreprise Paillot a été demandé pour retirer cette canalisation et refaire en bordure de parcelles les travaux de canalisations nécessaires pour l'assainissement.

Le devis s'élève à 5 329.20 € ht et prévoit la mise en place de deux tabourets comprenant également l'ouverture et la fermeture ainsi que le compactage de la tranchée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : 2)**

- **Accepte** la proposition de l'entreprise Paillot pour la réalisation de travaux d'assainissement pour un montant de 5 329.20 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

## **10 – Subvention course Cycliste – Fête foraine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord entre le comité des fêtes et le vélo club des Feuillardiers, il a été décidé que cette année la course cycliste organisée le lundi lors de la fête foraine annuelle, serait gérée intégralement par le vélo club, et non par l'association des deux entités.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier de ce fait, le versement de la subvention versée au comité des fêtes en la répartissant aux deux associations.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité  
(contre 1, Abstentions : 2)**

- **Décide** le versement de 1 000.00 € au Vélo Club des Feuillardiers et 26 000.00 € au comité des Fêtes
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire réaliser les versements

## **11 – Validation du devis de mise en sécurité des cheminées de la maison « Glandus »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat par la commune de la maison « Glandus ».

Afin de sécuriser le pourtour de la maison, il est nécessaire de démonter les deux cheminées qui menacent de s'écrouler sur la voie publique, de retirer les volets bois, et de finir d'ôter le crépi qui se détache du mur.

Le devis présenté par l'entreprise Géraudie-Lavialle s'élève à 2 150.00 € ht.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la proposition de l'entreprise Géraudie-Lavialle pour un montant de 2 150.00 € ht pour la sécurisation du bâtiment « Glandus »
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

## **12 - Budget Communal 2022 : Produit des 2 taxes**

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget a été réalisé sans augmentation des taux sur la masse globale du produit de chaque taxe. Il rappelle cependant que les Conseils Départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB et confirme le transfert de la part départementale de TFB aux communes ( $36.30 = 17.34 + 18.96$ ). Un coefficient correcteur de 0.952068 est appliqué.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués.

**Pour mémoire :**

|                   | Taxe Habitation | Taxe Foncier Bâti | Taxe Foncier Non Bâti |
|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Taux Commune 2019 | 15.56           | 17.34             | 92.12                 |
| Taux Commune 2020 | 15.56           | 17.34             | 92.12                 |
| Taux Commune 2021 | -----           | 36.30             | 92.12                 |

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Fixe** à l'unanimité le taux de taxe foncière pour 2022 sur les propriétés bâties à 36.30 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 92.12 %.

## 2 – RAPPORT DU MAIRE

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 300.90 € ht à Lyreco pour la fourniture de deux cendriers muraux pour l'extérieur de l'Espace Robert Morange
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 168.00 € tc à RRTHV pour la sortie scolaire à Saint-Auvent le 07/06/2022
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 323.00 € tc à RRTHV pour la sortie scolaire à Saint-Junien le 20/05/2022
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 400.00 € tc à l'entreprise FOOAP'S pour le forfait « désign » et réflexion du Bowl
- ✚ La validation d'un devis à USCAIN Menuiserie pour la fourniture et pose de 5 velux pour les appartements Cité Prévost
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 145.00 € tc à Europ Voyage pour la sortie scolaire à Saint-Auvent le 13/05/2022

## 3 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Laurent BARBE (titulaire) et André WAFFLART (suppléant) se sont portés volontaires pour être régisseurs des droits de places de la fête foraine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir au nom donné au futur lotissement constitué par les maisons Odhac, et propose de faire l'envoi au secrétariat de mairie afin de pouvoir en débattre lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. A la demande des services de l'Odhac de nommer un référent « convivialité » Madame Hélène DEMAY s'est portée volontaire.

Monsieur le Maire rappelle l'information de la dernière réunion du Conseil Municipal : « Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré Monsieur Bruno GRANCOING Maire de Saint Auvent dans le cadre d'un projet de foyer résidence séniors. Pour finaliser le projet, il est indispensable qu'une enquête d'opportunité soit réalisée. Pour cela, la commune doit réaliser une enquête d'une vingtaine de pages auprès de 55 personnes de plus de 70 ans afin d'interroger un public cible qui constituera l'échantillonnage – test. Monsieur le Maire précise que cette enquête doit être achevée avant l'été. » 4 personnes se sont portées volontaires et poursuivront la formation le 2 juin.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé l'achat d'un radar pédagogique. Il précise qu'une majoration de 332.23 € ht a été appliquée sur l'achat car le prix n'a pu être maintenu que 15 jours entre la réalisation du devis et la commande ferme.

Monsieur le Maire rappelle ou informe le Conseil Municipal de quelques dates à retenir :

- ✚ Élections Législatives : 1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022 – 2<sup>nd</sup> tour : 19 juin 2022
- ✚ Vide grenier du Judo le 05 juin 2022
- ✚ Fête des associations le 19 juin 2022
- ✚ Kermesse de l'école le 01 juillet 2022 (cour de l'école à partir de 17h00)
- ✚ Fête foraine dernier weekend de juillet
- ✚ Tour du Limousin le 19 août 2022
- ✚ Représentation de l'association les « Curieux » le 20/08/2022

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.**